



## EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMMANDE PUBLIQUE

#### Marchés passés selon la procédure adaptée

#### Construction d'un Pôle Culturel

**N° 2022-MP-142**

Le Maire de Saint-Jean-de-Luz,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération du conseil municipal du 12 juin 2020 par laquelle le conseil municipal l'a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la décision N° 2020-MP-102 passée en sous-préfecture en date du 19 novembre 2020,

Vu la décision N° 2021-MP-70 passée en sous-préfecture en date du 31 mai 2021,

Vu la décision de résiliation en date du 14 mars 2022,

#### DECIDE :

**Article 1** – La Ville de Saint-Jean-de-Luz sollicite un marché pour des travaux de peinture et d'isolation extérieure concernant **la construction d'un Pôle Culturel. (Lot 5)**

A ce titre, il convient de confier un marché, passé selon la procédure avec négociation, en application de l'Article R. 2124-3 6° et des articles R. 2161-12 à R. 2161-20 du Code de la commande publique, avec la société :

Lot 5 : Peinture extérieure – Isolation extérieure	<b>LORENZI ENTREPRISE</b> ZAC Parc Pyrénées Rue Troumouze <b>65420 IBOS</b> Pour un montant de <b>204 000.00 € HT</b>
---	---

Des acomptes pourront être versés.

**Article 2** – La présente décision sera mentionnée au registre des délibérations du conseil municipal et un extrait sera affiché à la porte de la Mairie. Expédition en sera adressée à la Sous-Préfecture de Bayonne.

Saint-Jean-de-Luz, le 13 octobre 2022

**Jean-François IRIGOYEN**

Maire de Saint-Jean-de-Luz

Vice-Président de la Communauté

d'Agglomération Pays Basque, chargé des  
mobilités durables et innovantes, ports et pêche

